

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Commune de Lantelay : retrait du terrain de football du parc des équipements relevant de la compétence optionnelle

Séance du 28 septembre 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

BOYER Corinne pouvoir à Gaëlle FORAY
GUILLERMET Maria pouvoir à Philippe EMIN
MARTINE Christine pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier, ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 4 pouvoirs donc 27 votants.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commune de Lantelay ;

CONSIDERANT que ce terrain n'a plus d'intérêt communautaire, en accord avec la commune de Lantelay, il est envisagé de le sortir du parc des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 19 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire informe que le terrain de football situé à Lantelay est un équipement relevant d'une compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Depuis plusieurs années, aucune pratique ne s'y exerce.

Après consultation de la commune de Lantelay, il se confirme que ce terrain qui n'est plus utilisé n'a plus d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut-Bugey Agglomération « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».
- **NOTIFIE** cette délibération au Président de Haut-Bugey Agglomération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/10/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220928-DE-2022-11-13-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

11-13 2